

SENAT DE BELGIQUE

SESSION ORDINAIRE 1996-1997

Commission spéciale Rwanda:

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DES AUDITIONS

Vendredi 14 mars 1997

S O M M A I R E

AUDITION DE M. WILLY KUIJPERS, ANCIEN SENATEUR

(Orateurs: MM. Kuijpers, Ceder, Mme Dua, M. Caluwé, Mme Willame-Boonen, MM.
Hostekint, Mahoux et Jonckheer.)

AUDITION DE MME NELLY MAES, ANCIENNE SENATRICE ET MEMBRE DU
PARLEMENT FLAMAND

(Orateurs: Mme Maes, MM. Hostekint, Mme Dua, MM. Caluwé, Verhofstadt, Mahoux,
Mme Willame-Boonen et M. Anciaux.)

AUDITION DE M. CHARLES BOUGARD, ANCIEN SENATEUR

(Orateurs: MM. Bougard, Destexhe, Hostekint, Verhohtadt, Mahoux et Anciaux.)

<p><i>Le Compte rendu analytique</i> des auditions qui se déroulent à huis clos est distribué uniquement aux membres de la commission</p>

PRESIDENCE DE M. SWAELEN, PRESIDENT

La réunion est ouverte à 10 h 15 m.

**AUDITION DE M. WILLY KUIJPERS,
ANCIEN SENATEUR**

M. le Président.—Aujourd'hui, nous aurons le plaisir d'entendre trois anciens collègues bien informés de la politique rwandaise. Compte tenu du temps limité dont nous disposons, je propose que chaque intervention ne dure pas plus d'une heure. (*Assentiment.*)

Je souhaiterais poser les questions suivantes à M. Kuijpers: que pense-t-il de la politique belge en rapport avec les accords d'Arusha, en particulier le suivi de leur exécution ? Quel est son sentiment au sujet du climat anti-Belge entre la signature des accords d'Arusha et le déclenchement du génocide ? Pense-t-il que le génocide a été planifié?

M. Kuijpers (en néerlandais).—A l'époque, trois entrevues entre hommes politiques belges et rwandais ont eu lieu à la maison des parlementaires. Notre objectif était de promouvoir l'idée de la paix, en particulier parmi les représentants des 450 000 réfugiés. Nos entrevues se heurtèrent parfois à quelques résistances. Ainsi, on essaya de convaincre le président de la Chambre, M. Nothomb, de les interdire.

Notre visite au Rwanda eut lieu à la suite d'un échange de courrier avec la Cour au sujet de violations des droits de l'homme. Les pères blancs, les jésuites et les salésiens nous ont fourni des informations très fiables.

Grâce à la médiation du consul honoraire au Rwanda, un proche du président, nous fûmes officiellement invités à effectuer une visite au Rwanda. Notre petit groupe se composait du professeur Reyntjes, de M. Scheers et de quelques journalistes. Nous nous y rendîmes au début du mois de septembre 1992.

Nous avons eu également des contacts avec l'entourage de Ruggie. Une élite rwandaise étudiait à Liège, à Bruxelles et à Gembloux avec une bourse de l'AGCD. Ruggie n'a pas tardé à répandre des sentiments anti-Belges. Le ministre Delcroix l'a d'ailleurs également déclaré lors de sa visite au Rwanda.

Le discours de Mugabe le 22 novembre 1992 marqua un tournant dans la montée de la violence. Le médecin du président avait également senti ce qui se préparait. Lors de nos entretiens avec le président, qui nous a laissé une grande impression de calme, nous nous sommes rendus compte qu'il disposait d'une marge de manœuvre étroite, coincé entre les visées des Akazu, du colonel Bagasora et de son entourage. Les Akazu défendaient les intérêts des trafiquants de thé, de café et de drogue. Le colonel Bagasora aurait téléphoné au général Dallaire le 5 ou le 6 avril afin de lui faire part de son projet de coup d'Etat. J'ai d'ailleurs vu des listes de personnes qui seraient assassinées. Je propose que la commission entende Wenzel Nzabalizawa sur ce point.

Au cours d'un de nos entretiens, j'ai déclaré au président que la situation était explosive car des grenades étaient en vente libre à Kigali. Le président m'a répondu qu'il ne fallait rien exagérer. Je lui ai acheté une grenade de guise de cadeau d'adieu.

Le génocide était donc prévisible.

L'ambassadeur Swinnen a fait du bon travail dans les milieux diplomatiques internationaux.

L'ambassadeur Swinnen a tenté d'inverser le cours des choses. Les quartiers pauvres étaient fréquentés par de nombreux dissidents du MRND ainsi que par des extrémistes hutus. Les sentiments anti-Belges trouvaient leur origine dans l'indécision de notre pays et son prétendu manque de générosité à l'égard du Rwanda. Les milices effectuaient régulièrement des manoeuvres en ville. Le plus souvent, elles étaient ivres et droguées. Ces manoeuvres étaient les signes avant-coureurs de la tragédie.

Il serait intéressant de connaître le rôle exact de la Sûreté de l'Etat française au Rwanda. Un des deux pilotes basques français de l'avion que le gouvernement français avait mis à la disposition du président rwandais est d'ailleurs toujours en vie. Une heure et demie après le crash de l'avion présidentiel, Alain Boussac, propriétaire du garage Mamba et proche des services français, déclarait déjà que les Belges avaient assassiné le président. La présence militaire française était bien visible au Rwanda. M. Van den driessche du service de la coopération au développement des Nations Unies pourra sans doute en dire plus à ce sujet. Je rends hommage aux Casques bleus qui ont dû travailler dans de telles conditions.

Le génocide résulte d'une combinaison de facteurs. Par toutes sortes d'intrigues et de machinations, les clans familiaux ont infiltré l'enseignement et détruit le complexe industriel. En outre, il y a le rôle de la Sûreté de l'Etat française et l'absence d'une politique européenne uniforme dans la région des Grands Lacs. Enfin, on peut s'interroger sur le rôle ambigu de certains hauts dignitaires ecclésiastiques. L'assassinat des dix paras n'est pas un hasard. Il conviendrait d'examiner à quel moment les factures de la police judiciaire envoyée au Rwanda ont été payées. Toutefois, après autant d'années, on peut se demander comment parvenir encore à connaître la vérité.

M Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). —Je ne comprend pas pourquoi il faudrait examiner les factures de la police judiciaire.

M. Kuijpers (en néerlandais).—En cas d'assassinat ou d'accident à l'armée, la police judiciaire entame une procédure. En principe, elle doit l'être immédiatement. La police judiciaire pourrait sans doute fournir des précisions. La question essentielle est de savoir si nous voulions réelle identifier les responsables. Après autant d'années, il est difficile de connaître certains détails.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—Les sentiments anti-Belges étaient-ils dus à la participation de nos troupes à la MINUAR ? Qui est M. Scheers ?

M. Kuijpers (en néerlandais).—L'homme de la rue n'avait pas de sentiment anti-Belges Par contre, les milieux politiques étaient hostiles aux Belges. Certains hommes politiques n'appréciaient pas l'attitude conciliatrice de notre pays. Les partisans du coup d'Etat étaient pro-Français. Les Belges voulaient en effet faire preuve de neutralité et souhaitaient une application correcte des accords d'Arusha

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—L'homme de la rue n'était-il donc pas hostile à la Belgique ?

M. Kuijpers (en néerlandais).—Non. Mais il y avait aussi les nombreux jeunes miliciens qui avaient reçu en endoctrinement anti-Belge. A côté des 28 militaires belges, il y avait à Kigali 370 militaires français.

M. Scheers est un avocat qui avait été envoyé au Rwanda par le barreau de Bruxelles. En collaboration avec le nonce apostolique, il est parvenu à faire libérer M. Sabakuzi. Celui-ci appartenait au groupe de militaire de formation universitaire que l'on voulait liquider. Tout militaire ayant une attitude trop objective devait être éliminé.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—M. Kuijpers dit que le président était bien intentionné mais ne maîtrisait pas les Akazus. Selon lui, les Akazus sont les principaux responsables. Comment explique-t-il alors que le chef d'état-major de l'armée, qui dirigeait également les Akazus, était à bord de l'avion qui s'est écrasé ?

Il est normal qu'un groupe qui dispose de privilèges essaie de les maintenir. Un génocide n'est toutefois possible que si toute la population se laisse entraîner. Comment cela a-t-il pu se passer ?

Comment se fait-il qu'aucune enquête sérieuse n'ait encore menée au sujet de l'avion abattu ?

M. Kuijpers (en néerlandais).—A l'origine, le chef et l'état-major de l'armée se trouvait dans un autre avion, mais le président l'avait invité à prendre place dans le sien. Cette information provenait de proches des pilotes. Lors d'un coup d'Etat, on sacrifie inévitablement aussi de bons amis et des informateurs.

J'ai vécu personnellement la répression après la guerre à Louvain et je comprend que la colère du peuple peut aller de pair avec des pillages. Au Rwanda, tout mètre carré compte. Les pillages n'ont rien d'anormal. A mon avis, le génocide a été organisé par un petit groupe et s'est étendu par la suite. Je ne crois pas qu'il y ait eu un vaste plan organisé. Je sais cependant qu'au mois de février, une liste circulait avec les noms de 1 500 personnes qui devaient être liquidées.

En ce qui concerne l'avion, je me suis déjà référé à l'information contenue dans la boîte noire et aux témoignages.

Mme Willame-Boonen (PSC).—Des réunions se sont tenues au parlement belge avec les présidents des partis rwandais. Quand était-ce ?

M. Kuijpers.—Nous avons invité ces personnes dès le début des négociations d'Arusha afin d'étudier comment le processus de paix pourrait se concrétiser. Lors de ces réunions très intéressantes nous avons essayé de dépasser les clivages politiques pour créer un cercle parlementaire académique afin de promouvoir la conclusion des accords et entourer le président Habyarimana.

Mme Willame-Boonen (PSC). — Malgré la censure exercée par le MRND sur la presse, connaissiez-vous la position des journalistes à l'égard des négociations d'Arusha ?

M. Kuijpers.—Trois organes de presse se faisaient l'écho de ces négociations. Il s'agissait de la radio des Mille Collines, du journal *africa-janvier* dont le rédacteur en chef était payé par la présidence et du mensuel *Le Renouvateur* imprimé à Liège, et dont M. Ruggui était le rédacteur en chef. L'inspiration anti-Belge était manifeste.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—A l'époque, vous avez déclaré au parlement que vous aviez envoyé une lettre ouverte au Roi, relative à la violation des droits de l'homme. Avez-vous reçu une réponse ?

M. Kuijpers (en néerlandais).—Non, c'est d'ailleurs normal. Le 23 octobre 1992, le chef de cabinet du Roi m'a répondu qu'il appréciait ma demande d'organiser une réunion de travail, mais qu'il valait mieux avoir un entretien avec les ministres responsables.

Lorsque le président Habyarimana était à Bruxelles début octobre 1993, je lui ai envoyé une longue lettre. En juillet 1993, j'ai également envoyé des lettres ouvertes au Roi et aux ministres Claes, Delcroix et Derycke

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). — Avez-vous obtenu une réaction ?

M. Kuijpers (en néerlandais).—En fait oui. Le président n'était d'ailleurs pas reçu princièrement, et il - s'en est plaint. La pression de l'Eglise et de la Cour a donc eu un effet. Seulement, on ne pouvait pas prévoir qu'un génocide se préparait. Or, la situation au Rwanda était tellement désespérée qu'il ne fallait qu'une étincelle. Le pays avait été pillé, l'armée était mal équipée, la peur régnait dans la population, le charisme du président Habyarimana était en déclin.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Plusieurs responsables politiques ont déclaré ici que la politique belge à l'égard du Rwanda était neutre et impartiale. Etes-vous d'accord ? Je me réfère par exemple à votre question parlementaire d'octobre 1993 dans laquelle vous dénonciez le fait que toutes les bourses d'études étaient destinées à des personnes proches du président.

M. Kuijpers (en néerlandais).—En Afrique, on ne peut pas être neutre. Telle est ma conviction, basée sur beaucoup d'années d'expérience. Les Africains disent ce que nous aimons entendre et nous tombons dans le piège. Nos coutumes démocratiques n'y existent pas. Il s'agit de deux cultures qui existent l'une à côté de l'autre.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Mais, à l'époque, vous avez protesté en ce qui concerne ces bourses d'études.

M. Kuijpers (en néerlandais).—Evidemment. Mais on a alors organisé un examen spécial pour l'octroi de ces bourses. Or, le préfet sélectionnait d'avance les candidats et les directeurs des écoles n'osaient pas protester. Il n'y avait d'ailleurs plus d'enseignement de qualité.

M. Mahoux (PS).—Vous dites que vous êtes parti en 1992 avec un groupe de tendances très diverses. Comment avez-vous constitué un groupe aussi hétéroclite ? Comment avez-vous été invités personnellement par le président ?

M. Kuijpers.—On avait posé tant de questions parlementaires que le président, qui s'informait via l'ambassade belge, nous a invités. M. Reyntjens a été longtemps professeur à Butare. M. Scheers était fort intéressé par les questions relatives aux droits de l'homme. Il y avait aussi dans notre groupe un journaliste jésuite qui avait de bonnes relations à Kigali et un consul honoraire. M. Van den Storme, un ami personnel. Tous avaient une vue différente sur la situation au Rwanda, ce qui répondait à un souci de rechercher l'objectivité. La note de la conférence de presse à Kigali a d'ailleurs été signée par chaque membre du groupe.

(Poursuivant en néerlandais.)

Je souligne le rôle important de mon bon ami Nkubito. Lui connaissait la situation.

(Poursuivant en français.)

Au Rwanda, il n'y avait que trois personnes à la hauteur en ce qui concerne la discipline juridique. J'avais proposé d'envoyer des juristes pour mettre sur pied l'organisation de la justice. Le génocide a éclaté car celle-ci était inexistante au Rwanda.

M. Jonckheer vous n'êtes pas allé au Rwanda entre août 1993 et avril 1994 ?

M. Kuijpers,—Non car j'ai été victime de deux crises cardiaques.

M. le Président. —Je remercie M. Kuijpers d'avoir répondu à notre invitation.

AUDITION DE MME NELLY MAES, ANCIENNE SENATRICE ET MEMBRE DU PARLEMENT FLAMAND

M. le Président. — Le motif de la convocation de Mme Maes en tant que témoin est sa participation à la mission parlementaire avec le ministre Delcroix en mars 1994. A-t-elle lors de sa visite au Rwanda, pu se faire une idée complète de la situation sur place ? A-t-elle eu l'occasion de rencontrer les personnes qu'elle souhaitait rencontrer ? A-t-elle été suffisamment informée au préalable au sujet de la visite ? Les interlocuteurs de Mme Maes au Rwanda ont-ils fait état d'un climat anti-Belge ? Y avait-il des signes de l'imminence d'un génocide ?

Mme Maes (en néerlandais).—Le voyage au Rwanda était une occasion pour les parlementaires qui s'étaient longtemps intéressés aux problèmes d'examiner la situation sur place. En préparation à ce voyage, le ministre de la défense nationale nous a donné un aperçu historique. Il y était autant question des relations belges avec le Rwanda et de la prétendue neutralité belge. Lors de ma visite au Rwanda, il s'est avéré que cette neutralité ne correspondait pas entièrement à la réalité. J'avais déjà pu le constater lors de ma visite au Burundi en 1993. Lors de mes rencontres avec des réfugiés Rwandais dans ce pays, j'ai constaté que le point de vue Belge suscitait un grand enthousiasme. On considérait la Belgique comme un allié. Lors de notre visite au Rwanda, nous avons pu déduire des réactions de la population plutôt que des déclarations officielles que la Belgique n'était pas considérée comme neutre.

La diplomatie avait pourtant fait des efforts pour mettre l'accent sur la neutralité.

Lorsque nous nous sommes déplacés dans la ville et les camps de réfugiés, nous avons eu l'impression que la Belgique ne pouvait pas compter sur une franche sympathie. Il n'était toutefois pas question d'une attitude clairement hostile. J'ai quand même eu le sentiment que dans la ville nous étions davantage considérés comme des occupants.

On ne nous avait guère informé au sujet des sentiments anti-Belges lors de la préparation de notre visite. Sur place, on nous a donné quelques exemples de tels sentiments. On les attribuait plutôt à une intervention maladroite des Belges, ce qui donnait parfois lieu à des incidents mineurs.

On nous avait bien expliqué au préalable que le mandat présentait des lacunes. Nous avons pu nous en assurer sur place: le fait qu'un petit nombre de militaires étaient dispersés sur beaucoup d'endroits constituait un problème. Le caractère limité du mandat des militaires empêchait également le désarmement des bandes. J'avais d'ailleurs l'impression qu'au lieu d'aider les gendarmes qui accompagnaient les patrouilles chargées du désarmement, veillaient plutôt à ce que les patrouilles ne procèdent pas au désarmement.

Il y avait de nombreux signes de l'imminence d'un génocide, affirmation que je voudrais en même temps nuancer. En 1993, j'ai lu au Sénat des extraits de discours de personnes de l'entourage de Habyarimana.

Ils incitaient au génocide. Il y a donc toujours eu des meurs Plusieurs meurtres avaient déjà été commis. Lors de notre visite au Rwanda en mars 1994 on nous signalait lus les jours la découverte de cadavres.

Nous n'avons rien appris au sujet de la présence de Zones d'armes. Les personnes que nous rencontrons lors de contacts non officiels nous disaient que des choses horribles se passaient. L'ambassadeur a confirmé le rôle vu par radio Mille Collines. Les tentatives entreprises en vue d'imposer le silence à cette radio ou de contrecarrer des activités n'ont pas été suivies d'effets.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—La visite officielle laquelle vous avez participé a également été préparée par Me De Backer. Elle avait informé préalablement les Rwandais au sujet de la composition de la délégation et des opinions des membres. Mme Maes était rangée parmi les moins mauvais. Peut-on prouver que des directives ont été données aux Rwandais pour qu'ils n'expriment pas de ?sentiments anti-Belges ? Mme Maes a-t-elle également eu des contacts avec l'ambassadeur et avec des militaires Belges ? Ont-ils fait état d'un climat d'hostilité croissant envers les Belges et de rumeurs concernant un massacre ont-il été mentionnés dans un télégramme ?

Mme Maes (en néerlandais).—Je ne suis pas informé par télégramme.

Les invitations pour le voyage au Rwanda ont été transmises aux groupes politiques le 28 février. Personne ne pouvait savoir qui participerait le 10 mars au voyage. Les frais étaient supportés par les groupes. Le voyage avait donc un caractère tellement officiel. Nous avons surtout rencontré des instances militaires. Je suis d'ailleurs venu remettre le programme de notre voyage.

M. le Président.—Nous le copierons et vous le rendrons original.;

N. Mme Maes (en néerlandais).—Nous avons eu une entrevue avec l'ambassadeur, lequel a organisé des rencontres avec des représentants des partis gouvernementaux. Nous avons l'impression que les divergences de vues de ces partis étaient considérables. Nous avons également rencontré des représentants des partis plus extrémistes, notamment le CDR et le FPR.

Le ministre Delcroix se comportait tel un éléphant dans un magasin de porcelaine. La Belgique tentait surtout d'exercer des pressions sur base d'arguments financiers.

Hostekint (SP) (en néerlandais).—Saviez-vous quel avait été le rôle de Mme De Backer dans la préparation de

Mme Maes (en néerlandais).—Pas au moment du voyage.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Pensez-vous que le comportement du ministre Delcroix a terni l'image de marque de notre pays ?

Mme Maes (en néerlandais).—Le ministre paraissait arrogant et peu enclin au dialogue.

J'attire l'attention sur le fait que la délégation n'a pas rencontré le président Habyarimana.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—Avez-vous vu le ministre Delcroix à la télévision locale ?

Mme Maes (en néerlandais).—Non.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—Mme Maes a déclaré qu'elle n'avait pas décelé la présence de sentiments anti-Belges dans la population. Cela n'apparaît pas dans ses déclarations au parlement à son retour du Rwanda. A l'époque, elle avait contesté certains propos de M. Van Belle et avait déclaré que la présence des Casques bleus avait renforcé le sentiment de sécurité et que l'attitude de - la Belgique était la seule bonne.

Mme Maes (en néerlandais).—A l'époque, mon sentiment était plus fort que ne laissait transparaître l'information, mais pas autant qu'après la lecture du rapport du groupe de travail ad hoc. M. Van Belle soutenait résolu Habyarimana. Si j'avais eu à l'époque les informations dont je dispose à présent, j'aurais sans doute réagi différemment.

Il y avait également des Rwandais qui restaient indifférents aux appels à la violence. Ils savaient que la mission de la Belgique était de veiller à l'application des accords d'Arusha. Toutefois, pour une grande partie de la population ces accords constituaient un problème. Notre visite avait donc pour objectif d'exercer des pressions sur le président Habyarimana afin d'installer le gouvernement de transition.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—Estimez-vous que le ministre Delcroix a fait preuve d'une arrogance excessive ?

Mme Maes.—Qui. J'ai pensé que son action n'était pas si efficace.

M. le Président.—Que pensez-vous de la politique belge au Rwanda ?

Mme Maes.—Il ne faut pas oublier qu'une guerre avait eu lieu, faisant un million de réfugiés. La question est de savoir si les accords d'Arusha n'ont pas donné trop d'arguments aux militaires. Le FPR, entre autres sous l'influence des Etats Unis et de l'Ouganda, s'est vu confier un rôle plus important que celui qu'il pouvait exiger en vertu des rapports de force. Toutefois, le FPR avait gagné la guerre .

M. Caluwé (CVP) - (en néerlandais).—Maintenez-vous que des armes furent distribuées, aussi bien du côté gouvernemental que du côté du FPR ?

Mme Maes.—Mes propos ont sans doute été mal interprétés. J'ai voulu dire que des armes étaient distribuées aux milices extrémistes. Le FPR disposait d'une armée organisée. Je n'ai jamais pu constater de mes yeux aucune distribution d'armes.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). — Le 29 mars 1994, vous avez fait quelques déclarations étonnantes au Sénat. Ainsi, deux religieuses âgées vous avaient dit qu'elles jugeaient le président coupable de l'assassinat de Gatabazi. Vous déclariez également que la distribution d'armes continuait. Cela vous a-t-il été communiqué officiellement ? Vous disiez ensuite que les Casques bleus se sentaient frustrés du fait qu'ils n'étaient pas en mesure de désarmer les milices. Vous avez également évoqué les problèmes liés au manque d'efficacité des autres Casques bleus et vous vous posiez des questions quant aux effectifs des Casques bleus belges.

Mme Maes (en néerlandais).—En ce qui concerne le nombre de Casques bleus belges, je n'ai entendu aucune critique officielle mais je trouvais moi-même que 450, c'était fort peu. Je me posais par exemple des questions quant à la protection de l'aéroport:

Les militaires disaient eux-mêmes qu'ils n'étaient pas en mesure de désarmer les milices. Cela fut également concédé officiellement et c'est pourquoi on a insisté sur un élargissement du mandat. ;

J'ai appris par la presse et par les organisations de défense des droits de l'homme que les milices étaient en train de s'armer.

Les Belges savaient qu'il y avait des problèmes avec les Bangladais. Lors des briefings, j'ai appris qu'un des deux hélicoptères était hors service et j'ai moi-même vu disparaître une jeep dans les coulisses. On prétendait également que les Bangladais n'avaient pas d'équipement adéquat. En plus, c'était le Ramadan, ce qui avait des conséquences sur leur opérationnalité.

J'estime que la présence des Belges était une bonne chose.

Deux religieuses m'avaient raconté qu'elles considéraient l'assassinat de Gatabazi comme un signe prémonitoire. Elles disaient qu'au départ elles étaient favorables au président Habyarimana, mais elles constataient que le régime se dégradait.

M. Mahoux (PS).—Dans quelles conditions avez-vous effectué - votre voyage ? Qui avez-vous entretenu ? Comment est-il possible qu'on n'ait pas parlé de l'imminence de ce qui ce préparait ?

Mme Maes (en néerlandais).—Je savais qu'il y avait des tensions au Rwanda. A -Bruxelles, j'ai d'ailleurs eu des entretiens avec des responsables CDR selon lesquels les accords d'Arusha n'offraient pas de solution. Des entretiens politiques avec des représentants officiels au Rwanda m'ont fait conclure qu'il était difficile de constituer un gouvernement de transition. Un jeune journaliste qui travaillait pour un magazine d'une association des droits de l'homme m'a parlé de provocations et d'informations tendancieuses répandues par la radio Mille Collines. Du reste, je n'ai pas vraiment eu de contacts avec la population lors de ma courte visite, sauf à la réception, à laquelle de nombreuses personnes étaient invitées.

Je n'avais pas le sentiment qu'un génocide était imminent. La situation ne me paraissait pas plus grave qu'au Burundi. Sans doute d'autres personnes auraient dû mieux savoir. Mais le ministre était-il suffisamment tenu au courant par le JS et par les services de renseignements ? J'ai l'impression que l'on ne se réalisait pas assez quelles pouvaient être les conséquences de l'intervention au Rwanda et que l'on ne savait pas bien à quel point le mandat de l'ONU était limité.

Mme Willame-Boonen (PSC).—Pendant les trois jours que vous avez passés là-bas, n'avez-vous pas eu l'occasion de quitter Kigali pour aller dans le nord ?

Mme Maes (en néerlandais).—Notre “ excursion ” la plus lointaine était une promenade à travers un camp de réfugiés.

Mme Willame-Boonen (PSC).—Vous dites que vous n'aviez pas l'impression d'une hostilité envers les Belges mais vous pensiez qu'ils n'étaient pas accueillis chaleureusement. Ils étaient même plutôt ressentis comme des occupants. Or, vous avez eu peu de contacts avec la population locale.

Mme Maes (en néerlandais).—Le dimanche matin, nous avons été à Kigali où des Belges étaient stationnés. Les rues étaient désertes, les regards me semblaient hostiles et les gens évitaient le contact. C'était une situation plutôt bizarre.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—Mme Maes avait des contacts avec les Casques belges. Aviez-vous l'impression que le commandement de l'armée était préoccupé ?

Mme Maes (en néerlandais).—Je n'avais pas cette impression et si tel était le cas, le commandement de l'armée ne l'a certainement pas communiqué. Les soldats n'avaient pas davantage cette impression. Ils m'ont déclaré qu'ils n'avaient rien à faire.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais).—Je tiens à préciser que je n'ai pas voulu interroger M. Kuijpers et Mme Maes pour ne pas donner l'impression d'un quelconque arrangement préalable. Leurs 'déclarations m'ont toutefois impressionnés.

M. le Président.—Je remercie Mme Maes et nous relirons l'interpellation du 29 mars 1994 qu'elle a tenue *in tempore non suspecto*.

personnalités après 18 heures, l'existence d'attentats et le fait que certains déplacements ALLER retour se faisaient par des routes différentes. Quand j'ai rencontré l'ancien premier ministre Nsengiyaremye, il venait d'être victime d'un attentat qu'il attribuait aux extrémistes hutus.

**AUDITION DE M. CHARLES BOUGARD,
ANCIEN SENATEUR**

M. le Président monsieur Bougard, de nous offrir votre témoignage. Pourriez-vous nous détailler les conditions de votre voyage lorsque vous avez accompagné à Kigali le ministre de la défense nationale ? Avez-vous eu des contacts plus instructifs après la visite officielle ? Selon vous, existait-il un climat anti-Belge et des indices permettant de prévoir un génocide ?

M. Bougard.—Je faisais en effet partie de la délégation parlementaire qui a accompagné le ministre de la défense nationale au Rwanda du 10 au 13 mars 1994. La constitution de cette délégation répondait en fait à une demande des parlementaires. Il s'agissait de mon premier voyage au Rwanda. Avant mon départ, j'avais reçu une liste de contacts au Rwanda qui m'avait été fournie par différentes ONG.

Dès notre arrivée, nous avons été pris en charge par les militaires belges de la MINUAR. Notre programme était chargé et composé de briefings et de visites. Nous n'avons par contre rencontré aucune personnalité politique ou aucun membre de la société civile, à l'exception d'une brève entrevue avec le ministre des affaires étrangères, Anastase Gasana. A titre privé, j'ai rencontré deux représentants des associations de défense - des droits de l'homme. Ils m'ont dit des choses graves qui m'ont incité à prolonger mon séjour jusqu'au 17. Je voulais en effet rencontrer d'autres personnes, expatriés et personnalités, afin de recouper mes informations.

De notre visite officielle, nous avons reçu de la MINUAR des informations: partielles et superficielles qui n'indiquaient pas la gravité de la situation sur le terrain. A nos questions concernant des massacres, nous n'avons reçu que des réponses diplomatiques. Nous avons également regretté de n'avoir pu disposer d'une analyse politique en fonction de l'évolution de la situation.

Il y avait un véritable appel au secours de la part des modérés et de la société civile en général. La situation était très grave. Les informations étaient différentes selon qu'elles provenaient de la MINUAR ou de mes informateurs rwandais. Les informations provenant des informateurs rwandais étaient plus précises et donnaient une autre image. Nous savions que les responsables des massacres étaient identifiables.

Il est trop simplificateur de se limiter à un tandem FPR mouvance présidentielle. Il existait une classe politique du centre qui aurait pu jouer un rôle de rassembleur et de garant du processus démocratique si les accords d'Arusha avaient abouti.

Mes informateurs ont également évoqué des blocages au niveau du FPR ainsi que l'existence de rivalités au sein des partis politiques. A la mi-mars, ils étaient tous persuadés que le président Habyarimana était le seul à détenir les clés du déblocage.

Tout le monde évoquait également l'importance de l'action négative de la RTL. Il s'agissait quasiment du seul média et on a sous-estimé son importance.

Je reviens également sur les événements graves des 24 et 25 février 1994 pour lesquels j'ai obtenu des témoignages directs de massacres et d'assassinats d'opposants. Ceci se faisait dans un contexte identique à celui du massacre du 6 avril. Je citerai à titre d'exemple le témoignage d'un membre de la Croix-Rouge qui a été interdit d'intervention et a vu les blessés achevés sous l'œil de Casques bleus tunisiens totalement passifs. Une rescapée m'a également rapporté

qu'alors qu'elle demandait l'aide de la MINUAR, celle-ci l'a orientée vers la gendarmerie qui n'a jamais répondu à son appel. Cette rescapée m'a également dit: “ Les extrémistes veulent tester les Belges de la MINUAR. Si ceux-ci ne bougent pas, ils recommenceront ”.

En ce qui concerne le climat, je n'ai personnellement jamais eu d'escorte militaire. Je me déplaçais en taxi, je fréquentais les restaurants populaires et me rendais au marché de Kigali. Je peux qualifier de presque chaleureux l'accueil que j'ai eu. Il est clair que la propagande de RTLM a joué un rôle dans le développement du climat anti-Belge et plus précisément anti-Belges de la MINUAR. Les démocrates rwandais étaient également pris pour cible par RTLM.

Je voudrais encore souligner deux autres éléments. Le premier - réside dans la crise économique terrible qui s'expliquait par l'application du plan de la Banque mondiale, par la présence de 350 000 déplacés de guerre et de 260 000 réfugiés burundais. La présence de la MINUAR et des ONG a fait grimper le prix des denrées de base, ce qui a favorisé le mécontentement de la population.

Un second élément réside dans le fait que la population ne comprenait pas ce que faisait la MINUAR. Il y avait des massacres et elle ne se sentait pas protégée:

Lors de ce voyage, nous n'avons pas pu accompagner le ministre Delcroix` lors de sa rencontre avec le président Habyerimana, malgré notre demande. Je ne comprends toujours pas pourquoi.

La société civile rwandaise s'était développée mais on n'a pas voulu l'écouter, la soutenir et la protéger, ce qui aurait été dans le sens de notre politique de soutien à la démocratie et de respect de la défense des droits de l'homme. En outre, c'est la Belgique qui avait contribué à sa mise en place. L'ambassadeur Swinnen avait bien compris l'importance de cette société civile. Néanmoins, le ministre Delcroix a refusé de rencontrer la présidente d'une association de défense des droits de l'homme qui voulait l'informer sur ce qui se passait au Rwanda. En désespoir de cause, elle m'a remis une lettre dont j'ignore le contenu et que j'ai remis au ministre Delcroix.

Quand je suis rentré, j'étais convaincu que plus la mise en place des institutions de transition traînait, plus les extrémistes se renforceraient. Bien que n'imaginant pas un tel génocide, il me paraissait clair qu'on allait se débarrasser des démocrates et que le risque de guerre civile était important.

Cinq actions me semblaient absolument nécessaires. Il s'agissait de changer les règles d'engagement ou du moins d'en modifier l'interprétation, de saisir les armés, d'empêcher la propagande de RTLM, de mener une campagne d'information sur le rôle de la MINUAR et enfin de suspendre la coopération technique et militaire.

A ma demande, j'ai pu accompagner un détachement para commando durant une patrouille de nuit. J'ai pu observer la façon dont les paras travaillaient.

Je n'ai pas évoqué cela quand je suis rentré afin d'éviter des sanctions à ces gens qui s'étaient exprimés en confiance devant un parlementaire.

En conclusion, je conserve un souvenir amer de mon voyage en constatant qu'on a voulu vendre la démocratie et les droits de l'homme sans service après vente.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Je suis frappé par le fait que vous aviez à peu près tout compris alors que votre séjour n'a duré que sept jours. Vous constatiez l'insécurité, l'inefficacité de la gendarmerie rwandaise, le climat anti-Belge, les problèmes posés par les règles d'engagement... etc.

Le 29 mars, dans votre intervention parlementaire, vous demandez de supprimer la coopération militaire. Vous a-t-on parlé du centre d'entraînement de paras de Bugogwe ?

Par ailleurs, les Interhamwe cherchaient constamment à tester la MINUAR. A votre avis, les résultats de ces tests étaient-ils déterminants pour ceux qui voulaient le génocide ?

M. Bougard.—Tout à fait. Le même discours a été tenu par les responsables rwandais des droits de l'homme.

Nous n'avons pas visité le camp d'entraînement des paras mais nous avons reçu une description succincte de tous les programmes de coopération militaire.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Peut-on être neutre quand on coopère militairement avec un pays ?

M. Bougard.—Dans mon interpellation, je demandais simplement qu'on suspende la coopération jusqu'à la mise en place des institutions de transaction.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Le programme du voyage des parlementaires prévoyait une rencontre avec les coopérants militaires belges à Kigali et à Kanombe. Que vous ont dit ces militaires ?

M. Bougard.—Au cours de ces visites, j'ai constaté qu'il s'agissait d'un hôpital militaire où les militaires accomplissaient un travail humanitaire. Ils nous ont entretenus du projet.

Nous avons visité l'école supérieure militaire et avons eu droit à un briefing. Nous avons demandé s'il y avait : formation au respect des droits de l'homme et s'il y avait violation de ces droits par l'armée.

Le colonel Vincent répondit en disant que la formation au respect des droits de l'homme serait incluse dans la formation après la fusion des deux armées, mais le ministre de la défense de l'époque a donné une réponse insatisfaisante quant au respect des droits de l'homme en excipant de la manière dont les manifestations d'enseignants étaient réprimées en Belgique.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Les militaires belges qui formaient l'armée rwandaise auraient opéré sous l'uniforme de l'armée rwandaise. Est-ce exact ?

M. Bougard.—A l'hôpital de Kanombe et à la CDM, ils avaient des uniformes rwandais mais ne participaient pas aux opérations.

M. Verhofstadt (ILD).—Pendant la visite officielle, vous a-t-on parlé des deux camps où les réfugiés tutsis pouvaient demander l'asile politique, camps ouverts depuis février à Kigali ?

M. Bougard.—Non.

M. Mahoux (PS).—Quelle est votre définition de la société civile ? Est-elle un éventail de toutes les opinions ?

M. Bougard.—La société civile, c'est l'ensemble des forces démocratiques qui peuvent s'exprimer, notamment les ONG, les défenseurs des droits de l'homme, les promoteurs d'actions de développement, etc.... On peut y inclure les politiciens modérés, à la vision plus pacifiste et plus centriste, non les extrémistes.

M. Anciaux (VUj (en néerlandais)).—Dans votre interpellation au premier ministre du 29 mars 1994, vous faisiez allusion aux déclarations de certains que le Rwanda se dirigeait vers une situation qui serait dominée par le FPR et la mouvance présidentielle. La société civile et les démocrates risquaient de disparaître. Ces déclarations se sont avérées prophétiques. Est-ce que vous mettiez en garde contre la menace d'un génocide ? Ai-je bien interprété vos paroles ?

M. Bougard.—Jamais on ne m'a parlé de génocide, mais bien de possibilité de massacres et de listes de gens à supprimer.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Vos interlocuteurs pensaient-ils que les accords d'Arusha allaient être appliqués rapidement ? Que pensait Mme Agathe ?

M. Bougard.—Elle gardait espoir même si en son intérieur elle avait peut-être des doutes. C'était une femme dynamique et sympathique.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). — Avez-vous l'impression que les informations précieuses que vous aviez pu rassembler lors de vos visites privées et officielles ont été prises au sérieux par le ministre Delcroix ? Avez-vous transmis ces informations à d'autres responsables politiques ?

M. Bougard. — Compte tenu des moyens dont la Belgique disposait au Rwanda, je n'imaginai pas que notre gouvernement ne soit pas au courant. Je pensais que par une diplomatie souterraine, il poussait le président du Rwanda dans le bon chemin et qu'il faisait pression sur l'ONU pour obtenir un changement des règles. J'espérais ce changement pour le 5 avril. Si des mesures avaient été prises pour mettre les extrémistes hors d'état de nuire, on aurait pu éviter le génocide.

La réunion est close à 12 h 50 m.